

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROANNE - 4201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/10/2024 - 2103 - 2003 B 00088 - 448 211 706 - A.A.M. (Artisans Agenceurs
Menuisiers)

A.A.M. (Artisans Agenceurs Menuisiers)
S.A.R.L. AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : MABLY (LOIRE) – 17 RUE DU 19 MARS
RCS ROANNE 448 211 706

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois
Le trente juin à vingt heures

Les associés de la société A.A.M. (Artisans Agenceurs Menuisiers) se sont réunis au siège social, sur la convocation du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian GONIN, gérant
qui, après avoir déclaré qu'il possède personnellement
deux cent cinquante parts, ci 250 parts
constate la présence à la réunion de :

➤ Monsieur David DUPUIS,
propriétaire de deux cent cinquante parts, ci 250 parts

soit ensemble les cinq cents parts, ci 500 parts
composant le capital social actuel de la société.

Il constate également que :

- que tous les associés sont présents rendant ainsi irrecevable toute action en nullité qui pourrait être déposée par la suite pour irrégularité ou vice de forme dans la convocation
- et que par conséquent, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, il est donné lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée, lequel est le suivant :

ORDRE DU JOUR

----- début de l'extrait -----

- décision à prendre concernant la poursuite de l'activité de la société malgré les pertes en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce
- pouvoirs en vue des formalités

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

----- fin de l'extrait -----

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

